

Monsieur
 Vous ne gagnerez rien par vos courtoisies que d'estre importun
 plus souvent. En voyi desja les effets: mes affaires,
 qui sont encor aux mesmes termes que ie les laisray à
 Utrecht, ne scauroyent se passer du secours de vos adresses.
 Il y a quelque peu de iours que Mon Pere ayant
 parle au Sr. Blois, a troue bon que ie m'en gageasse
 precisement si il y a apparence que Mess. les Etats
 d'Utrecht à l'assemblée prochaine prescedent à la
 disposition des sommanderies vacantes, et si ce sera un
 des points de prescription; ensemble enuiron quel
 temps il semble que lad. assemblee doibue estre
 conuee. J'ay dit à mon Pere qu'à vre venue
 prochain en ce nous pourrions auoir occasion de nous
 en informer à loisir; mais, ie ne scay sur quelle con-
 sideration, il a voulu que j'y m'y adressasse. Suivant
 quoy ie m'aduancceray à vous supplier de me faire
 ce bien que de m'en aduiser, au plustost que vos
 plus grands impechements voudront permettre, qui
 seraura d'autant de succrois au nombre de tant
 d'obligations, au regard desquelles ie me signe et
 Remoigneray d'estre à iamais
 Vostre
 Monsieur.

Prez fort affecte
 Louis de Flori

De la Haye ce 21. de Fev. 1661

The page contains approximately 25 lines of handwritten text in a cursive script. The ink is dark, and the handwriting is dense and somewhat slanted. The text is mostly illegible due to the cursive style and the quality of the scan. There are some larger, more distinct words or initials that stand out, but they cannot be accurately transcribed. The overall appearance is that of a historical document or letter.

[Faint, illegible handwritten text]

Comme

A Monsieur

Monsieur van Lubben
Secret. des Mess.
Les Etats d'Oran
Oran.